



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

OBJET :
**DÉSIGNATION À LA
CDRNM DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt-neuf octobre, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

*Sylvain BERRIOS,
Valérie MONTANDON,
Patrick OLLIER,
François VAUGLIN*

En exercice..... 31

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

Présents à la
Séance 10

*Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO,*

Représentés
par mandat 9

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Absents 12

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

*Laurence COULON,
Chantal DURAND*

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

Régis SARAZIN

Étaient absents excusés :

*Vincent BEDU,
Christophe NAJDOVSKI,
Sylvain RAIFAUD,
Jean-Noël AQUA,
Colombe BROSSEL,
Dan LERT,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Frédéric MOLOSSI,
Magalie THIBAUT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Jean-Pierre ABEL,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Philippe GOUJON donne pouvoir à Vincent BEDU

Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER

David ALPHAND donne pouvoir à Valérie MONTANDON

Célia BLAUDEL donne pouvoir à François VAUGLIN

Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO

Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Sylvain BERRIOS

Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND

Jean-Michel VIART donne pouvoir à Jean-Yves MARIN

Annie DUCHENE donne pouvoir à Régis SARAZIN

La majorité des membres étant présente,

Monsieur BERRIOS a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Instaurée par la Loi 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) de la Seine-Saint-Denis concourt à renforcer la concertation au niveau départemental entre l'administration, les élus locaux, les gestionnaires des territoires et les populations concernées par les risques naturels, conformément aux dispositions de l'article R. 565-5 et suivants du Code de l'environnement.

Suite au renouvellement de la composition du Comité syndical de l'EPTB, il convient de désigner les représentants de l'EPTB au sein de cette Commission.

Titulaire : M. Belaïde BEDREDDINE

Suppléant : M. Frédéric MOLOSSI

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU la Loi 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

VU les articles R.565-5 et R.565-6 du Code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que suite au renouvellement de la composition du Comité syndical de Seine Grands Lacs, il convient de désigner les nouveaux représentants de l'EPTB à la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) de la Seine-Saint-Denis ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article unique : DÉSIGNE comme représentants au sein de la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) de la Seine-Saint-Denis :

Titulaire : M. Belaïde BEDREDDINE

Suppléant : M. Frédéric MOLOSSI

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris